

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

CABINET DE LA DEFENSE

CHANCELLERIE

[] DECRET N° 79/289 du 9/06/79

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPU-
BLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES.

VU l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant créa-
tion de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le
montant des droits de Chancellerie ;

ARTICLE IER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais ;

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur GENIEZ André Conseiller Technique de l'Agent Comptable de
l'ATC à - Brazzaville -

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal
Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout
où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 JUIN 1979

Colonel SASSOU NGUESSO.-